



Centre de gestion  
de la fonction publique  
territoriale de la Charente

Votre partenaire  
dans la gestion des  
ressources humaines

EXPERTISE - CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT

## SOUTIENS A LA GESTION DES R.H. / CONSEIL EN ORGANISATION ET EN TRANSITIONS

**Contact :**  
05 45 69 70 02  
[cdg16@cdg16.fr](mailto:cdg16@cdg16.fr)

(sur RDV de préférence)  
30 rue Denis Papin - CS 12213  
16022 ANGOULÈME CEDEX

**Information :**  
[www.cdg16.fr](http://www.cdg16.fr)



# Adapter votre organisation, prévenir et gérer les situations de tensions.



Répondre aux attentes des administrés tout en intégrant l'ensemble des contraintes qui pèsent sur les collectivités (financières, réglementaires, normatives, techniques, humaines...) est un défi permanent pour les élus locaux qui nécessite des adaptations continues de service public.

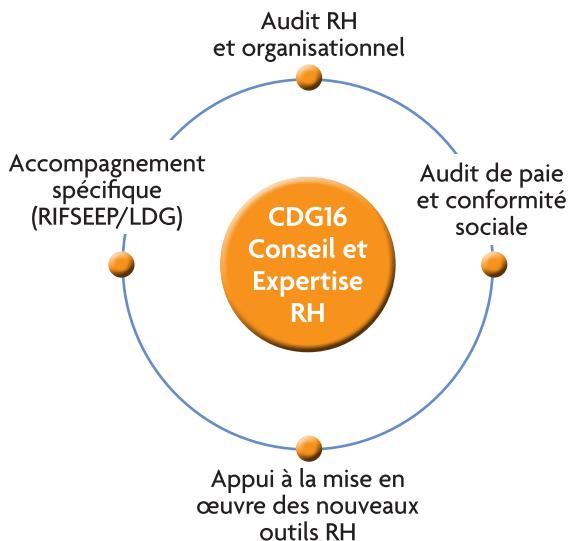
Comme tout changement, l'évolution des organisations doit être accompagnée avec méthode et dialogue. A défaut, apparaissent des tensions et conflits qui portent atteinte à la qualité et l'image du service rendu d'une part et à la qualité de vie au travail d'autre part.

Solliciter les services du CDG 16 le plus en amont possible vous aide à prévenir les risques. Lorsque les conflits surviennent, ils sont aussi à vos côtés pour vous accompagner dans leur résolution.

## PRESTATIONS PONCTUELLES ET SPÉCIFIQUES



Le CDG 16 propose des interventions ciblées selon vos besoins RH, ponctuelles avec un impact durable sur vos pratiques RH.



	Analyse de la demande
	Proposition d'une démarche / méthode
	Recueil des informations
	Analyse des données recueillies / diagnostic
	Formulation de préconisations
	Accompagnement à la mise en œuvre
	Évaluation des actions mises en œuvre



## LE CONSEIL EN ORGANISATION

L'environnement des collectivités évolue sans cesse : nouveaux textes, exigences croissantes de la population, départ d'agents, nouveaux besoins, baisse des ressources...

Le rôle du conseiller en organisation consiste à vous aider à renforcer durablement l'efficacité et l'efficience de votre organisation, à l'adapter aux évolutions du service public et à votre projet, tout en promouvant une qualité de vie au travail.



**Quelques exemples :** Mise en place d'une nouvelle organisation de travail au sein d'un service, d'une équipe - Optimisation de la masse salariale - Audit organisationnel de début de mandat - Démarche de maîtrise de l'absentéisme - Refonte d'emplois du temps - Définition d'un organigramme cible - Révision du protocole d'aménagement du temps de travail - Mise en place de l'annualisation - Mise en place d'une démarche GPEEC - Refonte du régime indemnitaire - ...



## L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

L'enquête administrative vise à éclairer l'autorité territoriale de manière objective sur les faits intervenus lorsqu'elle est confrontée à un incident.

Elle permet d'établir la matérialité des faits et des circonstances afin de faciliter la prise de décision objective sur les mesures à prendre aussi bien d'ordre réglementaire (dépôt de plainte, procédure disciplinaire) que managérial.



- **Procédure disciplinaire** : l'enquête administrative va permettre de confirmer ou pas la faute, d'aider l'autorité territoriale à définir un niveau de sanction proportionnée, d'étayer le dossier disciplinaire.
- **Dispositif de signalement** des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes : elle vise à établir la matérialité de faits et de circonstances de façon contradictoire et ainsi dresser un rapport sur la base duquel l'autorité territoriale décide des suites à donner au signalement.



# NOS ATOUTS

Nos agents sont spécifiquement et régulièrement formés sur les techniques et connaissances réglementaires dans les domaines concernés ; ils participent aux réseaux professionnels spécialisés aux niveaux régional et national.

Nos missions recouvrent tous les champs de la gestion des R.H..

Ceci permet une analyse en transversalité des situations et des réponses globales.

Le rôle de tiers de confiance du CDG vous garantit le respect des principes de neutralité, de confidentialité et d'indépendance. A l'issue de la mission, il demeure présent à vos côtés.

Grâce à notre connaissance des collectivités et établissements publics de la Charente, nous adaptons nos propositions à votre structure avec une approche de proximité.



Centre de gestion  
de la fonction publique  
territoriale de la Charente

Contact :  
05 45 69 70 02

Suivez-nous sur :  
[LinkedIn](#)

